

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil communal  
du mercredi 23 juin 2010

---

**N° 37 / 2006 – 2011**

**Présidence de M. Laurent Pellegrino**

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président demande au Groupe radical de remplacer Mme Béatrice Genoud-Maurer, scrutatrice, qui est absente, pour le comptage des voix et le dépouillement des bulletins de vote. Mme Dominique-Anne Kirchhofer propose M. Bruno Petrucciani. Ce remplacement ne provoque aucune opposition.

1. Approbation du [procès-verbal de la séance du 2 juin 2010](#).
2. a) Nomination du (de la) premier(ière) vice-président(e) (2<sup>e</sup> tour, élection à la majorité relative)  
b) Nomination du (de la) deuxième vice-président(e).
3. a) Nomination des deux scrutateurs(trices)  
b) Nomination des deux scrutateurs(trices) suppléant(e)s.
4. Rapports de commissions :
  - N° 26/5.10      Création d'un poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" au sein de l'Administration communale – Rapport de [majorité](#) et rapport de [minorité](#) – **Reprise de la discussion**;
  - [N° 15/6.10](#)      Adoption du plan de quartier Charpentiers-Nord II;
  - [N° 22/6.10](#)      Intégration de l'Unité SITECOM au sein de l'Administration communale.
5. Démission d'un Conseiller communal.
6. Assermentation d'un Conseiller communal.
7. Communications du Bureau.
8. Communications de la Municipalité.
9. Rapport-préavis de la Municipalité :
  - [N° 34/6.10](#)      Politique de sécurité et concept de police de proximité - Réponse à la motion Esther Burnand "Un pas de plus vers la sécurité".
10. Préavis de la Municipalité :
  - [N° 31/6.10](#)      Demande d'un crédit de CHF 695'000.00 pour l'aménagement du rez-de-chaussée de Riond-Bosson 3 pour les services communaux;
  - [N° 32/6.10](#)      Acceptation d'un legs de M. Philibert Muret;
  - [N° 35/6.10](#)      Adoption du plan partiel d'affectation Sud-Est morgien.
11. Rapports de commissions :
  - N° 4/6.10      Gestion 2009

- [Rapport sur la gestion](#)
- [Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion](#)
- [Détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis](#)
- [Rapport sur les comptes](#)
- [Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances](#)
- [Détermination de la Commission des finances sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis;](#)

[N° 24/6.10](#) Demande d'un crédit de CHF 480'000.00 pour la mise en séparatif et le renforcement des infrastructures dans le secteur du chemin Emile-Küpfer et de l'avenue Hugonnet (DP), subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit.

[N° 29/6.10](#) Traitements et indemnités des membres de la Municipalité;

[N° 30/6.10](#) Postulat Philippe Deriaz et consorts invitant la Municipalité à préciser la politique publique d'entretien, de parcage et de mobilité de la rue privée Hugonnet à Morges et, le cas échéant, à proposer aux propriétaires un mode de gestion différent et/ou de propriété ainsi que de la détermination de la Municipalité.

12. Motion Jean-Marc Pasche "Pour une étude sur l'utilisation optimale des énergies renouvelables à Morges, Cité de l'énergie" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
13. Motion des Groupes libéral et radical "L'accueil parascolaire des enfants pour une commune proactive" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
14. Motion Daniel Buache "Pour un passage de prépaiement à post-paiement au parking de la place des sports" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
15. Motion Michel Reynolds "Une ligne dans le budget pour que les aménagements cyclables nécessaires se réalisent à l'avenir" – Dépôt.
16. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
17. Questions, vœux et divers.

Le Président apporte une modification à l'ordre du jour reçu par les Conseillers :

- Ajout d'un nouveau point : motion Michel Reynolds "Une ligne dans le budget pour que les aménagements cyclables nécessaires se réalisent à l'avenir" – Dépôt

Au nom des Groupes libéral et radical, **Mme Esther BURNAND** propose de déplacer les rapports N° 29/6.10 et 30/6.10 du point N° 4 ainsi que les points N° 5 et N° 6 après le point N° 13. Cette proposition est acceptée à une forte majorité.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués dont un sera assermenté en cours de séance.

13 sont absents,

**87 sont présents.**

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**)

**Béatrice GENOUD-MAURER, Anne-Catherine AUBERT, Giuseppina BIERI, Mustapha CADIR, Okkes CADIR, Marlyse GOUMAZ-MATTHEY, Caroline JOBIN, Florence MAGES, Sylvie POUSAZ, Christian SCHWAB, Pierre TONDA.**

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**)

**Louis BURGBACHER, Christine MAYOR.**

### DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

#### 1. Communication de la Municipalité

[N° 33/6.10](#) *Municipalité en corps*  
Objet : Agenda 21 de la Ville de Morges : Plan mobilité pour l'administration communale et concepts énergétiques.

#### 2. Rapport-préavis de la Municipalité

[N° 34/6.10](#) *Municipalité en corps*  
Objet : Politique de sécurité et concept de police de proximité - Réponse à la motion Esther Burnand "Un pas de plus vers la sécurité".

#### 3. Préavis de la Municipalité

[N° 31/6.10](#) *Municipalité en corps*  
Objet : Demande d'un crédit de CHF 695'000.00 pour l'aménagement du rez-de-chaussée de Riond-Bosson 3 pour les services communaux;

[N° 32/6.10](#) *Administration générale, culture et tourisme*  
Objet : Acceptation d'un legs de M. Philibert Muret;

[N° 35/6.10](#) *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*  
Objet : Adoption du plan partiel d'affectation Sud-Est morgien.

#### 4. Rapports de commissions

N°4/6.10 *Municipalité en corps*  
N° 4/6.10 *Gestion 2009*

- [Rapport sur la gestion](#)
- [Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion](#)
- [Détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis](#)
- [Rapport sur les comptes](#)
- [Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances](#)
- [Détermination de la Commission des finances sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis;](#)

[N°15/6.10](#) *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*  
Objet: Adoption du plan de quartier Charpentiers-Nord II;

[N°22/6.10](#) *Municipalité en corps*  
Objet: Intégration de l'Unité SITECOM au sein de l'Administration communale;

[N°24/6.10](#) *Direction des infrastructures et énergies*  
Objet: Demande d'un crédit de CHF 480'000.00 pour la mise en séparatif et le renforcement des infrastructures dans le secteur du chemin Emile-Küpfer et de l'avenue Hugonnet (DP), subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;

N°26/5.10 *Municipalité en corps*  
Objet: Création d'un poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" au sein de l'Administration communale - Rapport de **majorité** et rapport de **minorité** - **Reprise de la discussion**;

[N°29/6.10](#) *Municipalité en corps*  
Objet: Traitements et indemnités des membres de la Municipalité;

[N°30/6.10](#)

- Objet: Postulat Philippe Deriaz et consorts invitant la Municipalité à préciser la politique publique d'entretien, de parcage et de mobilité de la rue privée Hugonnet à Morges et, le cas échéant, à proposer aux propriétaires un mode de gestion différent et/ou de propriété ainsi que de la détermination de la Municipalité.
5. Détermination municipale sur la motion des Groupes libéral et radical "L'accueil parascolaire des enfants pour une commune proactive", motion déposée et développée lors de la séance du Conseil communal du 3 février 2010.
  6. Détermination municipale sur la motion de M. Jean-Marc Pasche "Pour une étude sur l'utilisation optimale des énergies renouvelables à Morges, Cité de l'énergie", déposée le 2 décembre 2009 et développée le 3 février 2010.
  8. Réponse à la question de M. Jean-Marc Pasche du 14 avril 2010 concernant la Galère "La Liberté" et le site de la Blancherie.

\*\*\*\*\*

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2010

**Mme Valérie MERINO DE TIEDRA** demande que soit ajouté, en page 768, qu'elle **demande la parole et accepte son élection.**

**Mme Catherine HODEL** remarque, en page 771, qu'il n'est pas mentionné que plusieurs conseillers sont sortis de la salle. De plus, elle pense que la séance a continué par un nouvel appel et non par les interventions de Mme Anne-Catherine Aubert et M. Helder de Pinho. Elle demande que ces deux interventions soient retirées du procès-verbal car elles ont été faites alors que la séance n'était plus autorisée à siéger.

Le Président répond que l'intervention de Mme Anne-Catherine Aubert est intervenue avant l'appel.

**M. Frédéric AMBRESIN** rappelle que l'absence de quorum a été constatée après ces deux dernières interventions.

**Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER** désire uniquement qu'il soit rajouté, après l'intervention de M. Jean-Hugues Busslinger, que **de nombreux Conseillers communaux de droite sont sortis.**

Cette phrase sera ajoutée. Au vote, il est décidé, à une forte majorité, d'accepter le procès-verbal ainsi modifié et de ne pas retirer les interventions de Mme Anne-Catherine Aubert et de M. Helder De Pinho.

### 2. a) Nomination du (de la) premier(ière) vice-président(e) (2<sup>e</sup> tour, élection à la majorité relative)

Au préalable, le Président annonce que plusieurs Conseillers lui ont demandé les noms des personnes qui figurent dans la liste des 44 voix éparses votées lors du 1<sup>er</sup> tour. Un avis juridique a été demandé au SeCRI dont voici la réponse :

*L'élection du Président, du Vice-président, du secrétaire et du secrétaire suppléant est régie par l'article 12 du règlement du conseil communal de Morges du 3 mai 2006. A teneur de cette disposition, ces personnes sont élues au scrutin individuel secret à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Ni ce règlement ni la loi sur les communes ne prévoient de disposition concernant les voix éparses. Cela étant, selon une pratique déjà fort ancienne, les voix qui ne sont pas attribuées à l'un des candidats formellement déclarés sont comptabilisées dans les voix éparses sans plus ample ou autre précision. En particulier, l'autorité chargée de la comptabilisation des voix n'a pas à indiquer le nom et le prénom des personnes non-candidates qui ont reçu des suffrages. Cela va d'ailleurs de soi car les électeurs peuvent proposer des noms de personnes n'ayant pas la qualité d'électeur ou des noms de pure fantaisie. En conclusion, le Président du Conseil communal n'a pas à communiquer le nom des personnes ayant reçu des suffrages alors qu'elles ne se sont pas formellement déclarées candidates.*

Lors de la dernière séance, M. Jean-Marc Pasche a présenté, pour le 2<sup>e</sup> tour de la vice-présidence, la candidature de **M. Pierre Marc BURNAND** qui déclare toujours l'accepter.

**M. Philippe BECK** désire expliquer, en son nom et afin que les non-dits et les malentendus ne bloquent pas certains dossiers importants, qu'il ne votera pas pour M. Pierre Marc Burnand et que probablement personne du Groupe SVI ne le fera.

Vice-président cette année veut dire probablement Président l'année prochaine, lequel est appelé à représenter le Conseil, donc la ville, dans les manifestations locales et régionales. Il estime que M. Burnand ne réunit pas les qualités inhérentes à un tel poste. Cela n'a rien à voir avec le fait qu'il se soit opposé à certains préavis mais plutôt parce qu'il s'est permis, assez régulièrement ces derniers temps, dans son travail de Conseiller, de commissaire et plus particulièrement lorsqu'il préside une commission, des attitudes hautaines, goguenardes, sardoniques et méprisantes à l'égard de ses collègues de commission, de l'administration, des sociétés et de la population morgienne. Il a en effet eu certains dérapages verbaux qui peuvent paraître amusants sur le moment mais qui ne semblent pas compatibles avec la charge de Président du Conseil.

Il ajoute encore qu'il n'a jamais remis en cause la légitimité d'une candidature libérale et que le Groupe SVI aurait beaucoup de plaisir à ce qu'une autre candidature libérale soit présentée.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** rappelle que lorsque M. Burnand s'est engagé en faveur du Musée des Beaux-Arts, entraînant à sa suite la Municipalité, le Conseil était unanimement derrière lui. Il demande si cette belle unité n'était que "de façade" et si pour plaire au Groupe SVI, il faut que le langage soit châtié et politiquement correct, que chaque terme soit pesé et soumis à la Commission de censures et que celui qui aurait osé déplaire doive faire amende honorable devant le plénum. Cette vision paraît réductrice et M. Busslinger ne peut que la déplorer.

M. Burnand est un Conseiller extrêmement engagé. Son amour et son respect pour la ville de Morges ne peuvent pas être mis en doute. Il demande à chaque Conseiller de se demander s'il a le même engagement, le même respect, y compris face aux minorités qui ne partagent pas les mêmes pensées.

M. Burnand est un candidat qui a les qualités pour le poste de Président du Conseil et M. Busslinger le remercie, au nom d'une grande partie des habitants de cette ville, d'être prêt à assumer cette charge qui n'est pas simplement honorifique. Il recommande de soutenir cette candidature.

**M. Vincent JAKUES** tient à préciser que les propos tenus par M. Beck n'engagent que lui, que les discussions qui se sont déroulées en interne restent d'ordre privé, qu'il est hors de question pour le Groupe SVI de poursuivre ce débat en l'état et que ses membres voteront ce soir en leur âme et conscience.

Il n'y a pas d'autre candidature.

L'ordre du jour étant chargé, la séance continue pendant le dépouillement.

#### **5. Démission d'un Conseiller communal**

En date du 3 juin 2010, le Président a reçu la lettre de démission de M. Claude RANDIN.

M. Claude Randin est entré au Conseil en 1994. Il a participé à 27 commissions, dont une présidence.

#### **6. Assermentation d'un Conseiller communal**

Dans sa séance extraordinaire du 23 juin 2010, le Bureau a élu M. Charles DIZERENS, suppléant de la liste de l'Entente Morgienne, en remplacement de M. Claude Randin.

Le nouveau Conseiller communal est conduit par l'huissier devant l'assemblée et assermenté selon la loi et la coutume.

#### **7. Communications du Bureau**

Le Président lit une lettre ouverte de l'ASM concernant le logement du futur, adressée à la population, aux partis politiques, au Conseil communal et à la Municipalité de Morges. Une copie est jointe au PV.

Il lit également une lettre adressée au Conseil par M. Egon Loehlé concernant la création du poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" au sein de l'Administration

communale. La plupart des Conseillers ont déjà reçu cette lettre et copie sera uniquement jointe à l'original du PV.

La traditionnelle sortie du Président et des membres du Bureau élargi a eu lieu le dimanche 30 mai 2010 à Iséribles en Valais, commune d'origine du Président. Malgré une météo maussade, la montée s'est faite en téléphérique, a été suivie d'une visite du musée, d'un repas copieux et d'une descente à pied jusqu'en plaine pour une majorité de la délégation.

**2. a) Reprise - nomination du (de la) premier(ière) vice-président(e) (2<sup>e</sup> tour, élection à la majorité relative)**

Résultat

Bulletins délivrés	<b>84</b>
Bulletins rentrés	<b>83</b>
Bulletins nuls	<b>2</b>
Bulletins blancs	<b>18</b>
Voix éparses	<b>21</b>

**M. Pierre Marc BURNAND** est élu avec 42 suffrages.

**M. Pierre Marc BURNAND** accepte son élection. Il remercie l'assemblée.

**b) Nomination du (de la) deuxième vice-président(e)**

Au nom du Groupe UDC, M. Rémy Delalande présente la candidature de **Mme Patricia DA ROCHA**.

Née en 1970, Mme Da Rocha est mariée et a deux enfants. Elle travaille depuis 2002 comme dessinatrice en électricité dans un bureau d'ingénieurs de la région.

Mme Da Rocha a participé à de nombreuses séances du bureau du Conseil comme scrutatrice, puis comme observatrice. Elle a également fait partie de la Commission de gestion ainsi que de diverses autres commissions. Prête à relever ce nouveau défi, elle bénéficie d'un bon capital sympathie auprès des autres formations politiques. Le Groupe UDC encourage à soutenir sa candidature.

Mme Patricia Da Rocha accepte cette candidature.

Durant ces deux dernières semaines, **M. Eric DECOSTERD** a eu la possibilité de suivre deux belles batailles de communications par communiqués interposés : celle des joueurs de foot français avec leur fédération et celle de certains partis à Morges qui ont communiqué par presse interposée. L'Entente Morgienne pense qu'il faut réapprendre à se parler directement, face à face et en son propre nom. Il salue de ce fait l'intervention de M. Beck et espère que cette manière de se parler se retrouvera lors de la prochaine législature.

Pour éviter qu'une majorité du Conseil ne décide de voter massivement pour un candidat qui ne se serait pas déclaré, pour éviter l'abstention et le vote contre un candidat, au nom de l'Entente Morgienne, M. Eric Décosterd présente la candidature de **M. Stéphane DEWARRAT**.

M. Dewarrat est né à Lausanne, a suivi son collège à Morges et a poursuivi ses études à Lausanne et à Yverdon pour obtenir un diplôme ETC en microtechnique. Il est également porteur d'un titre HES d'une formation en cours d'emploi. Marié, il est papa d'une petite fille. Il travaille dans le monde de la robotique et des instruments de mesure et occupe un poste de responsable de projet "recherche et développement" dans une PME de l'agglomération morgienne. Membre actif de l'Entente Morgienne depuis 2006, entré au Conseil en 2008, il a participé à de nombreuses commissions et en a présidé une. Il est membre de la Commission de gestion depuis 2009.

M. Eric Décosterd demande aux membres du Conseil de lui apporter leur soutien mais demande surtout de dépolitiser et de dépassionner ces élections, de dépasser les élections de combat pour en arriver à des élections de choix et finalement de voter en leur âme et conscience, en oubliant les éventuels mots d'ordre.

M. Stéphane Dewarrat accepte cette candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

L'ordre du jour étant chargé, la séance continue pendant le dépouillement.

## 8. Communications de la Municipalité

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** annonce qu'il n'y a qu'une communication verbale en plus de la communication écrite N° 33/6.10 que les conseillers ont reçue.

L'étude préliminaire pour la construction d'une piscine couverte arrive à bout touchant. Cette étude menée pour l'essentiel par l'administration communale a été pilotée par un comité réunissant une délégation de la Municipalité de Morges, M. Pierre-Alain Blanc, Syndic d'Aubonne et Président de l'ARCAM et 2 représentants de l'administration communale de Morges. Un groupe d'accompagnement politique, constitué de 10 communes désignées par l'ARCAM en fonction des 5 secteurs et un groupe d'utilisateurs constitué des différents clubs sportifs, associations, écoles, entreprises ont également suivi les travaux.

Le Comité de direction de l'ARCAM a décidé, lors de la séance qu'il a tenue le 21 juin 2010, de prélever tout ou partie du fonds ARCAM affecté à la construction d'une piscine couverte régionale, constitué lors de la dissolution de l'APEC et financé à 80 % par la ville de Morges, pour financer la prochaine phase de l'étude.

L'étude préliminaire a fait l'objet d'un rapport intermédiaire qui sera envoyé aux membres du Conseil ainsi qu'aux Municipalités du district le 30 juin, date à laquelle aura lieu une conférence de presse. Le Conseil communal sera bien évidemment tenu au courant du suivi.

Le Président ouvre la discussion sur les communications du Bureau et de la Municipalité.

**M. Philippe DERIAZ** revient sur la communication du Bureau concernant la lettre de M. Egon Loehlé. Il signale que cette missive a été reçue par les Conseillers et se pose la question sur l'opportunité de lire ce genre de communication.

Le Président répond que certains conseillers n'auraient pas reçu cette lettre. C'est pour cette raison qu'il s'est permis de la lire.

**Mme Barbara DELLWO** prend la parole sur le même sujet et aimerait savoir comment cette personne a pu obtenir les adresses mail des membres du Conseil. Elle trouve désagréable de recevoir de tels courriers.

**Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER** se réfère à la communication N° 33/6.10 de la Municipalité concernant l'Agenda 21 de la Ville de Morges, à la page 4, dernier paragraphe du point N° 2.2.

Les tâches mentionnées dans ce paragraphe paraissent correspondre au cahier des charges de la déléguée au développement durable. Les Groupes radical et libéral invitent la Municipalité à mettre en œuvre le plan de mobilité de l'administration communale en recourant d'abord et surtout aux forces internes de la commune et en particulier aux services de cette collaboratrice. La sollicitation d'un mandataire externe aurait un coût qui pourrait alors être évité.

**M. le Municipal Yves PACCAUD** répond que la Municipalité a prévu de confier ce travail à cette collaboratrice. Toutefois, il y a certaines tâches qu'elle ne pourra pas effectuer et une aide extérieure ne sera sollicitée qu'à ce moment-là. Il rappelle que le Conseil a voté un crédit de CHF 60'000 pour ce dossier.

## 9. Rapport-préavis de la Municipalité

[N° 34/6.10](#) Politique de sécurité et concept de police de proximité - Réponse à la motion Esther Burnand "Un pas de plus vers la sécurité".

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Frédéric AMBRESIN</b>	<b>Esther BURNAND</b>	<b>Eric DECOSTERD</b>
<b>Rémy DELALANDE</b>	<b>Claudine DIND-ERROCHET</b>	<b>Pascal GEMPERLI</b>
<b>Béatrice GENOUD-MAURER</b>	<b>Christine GOLAY</b>	<b>Maria Grazia VELINI</b>

**10. Préavis de la Municipalité**

[N° 31/6.10](#) Demande d'un crédit de CHF 695'000.00 pour l'aménagement du rez-de-chaussée de Riond-Bosson 3 pour les services communaux.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Anne-Catherine AUBERT</b>	<b>Philippe BECK</b>	<b>Richard BOUVIER</b>
<b>Cedric FAVRE</b>	<b>Eva FROCHAUX</b>	<b>Vincent JAQUES</b>
<b>Yves MENETREY</b>		

[N° 32/6.10](#) Acceptation d'un legs de M. Philibert Muret.

A l'unanimité moins une abstention, il est décidé que ce préavis sera étudié par la Commission des finances.

[N° 35/6.10](#) Adoption du plan partiel d'affectation Sud-Est morgien.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Mathieu BORNOZ</b>	<b>Patricia DA ROCHA</b>	<b>Christine DUBOCHET</b>
<b>Jean-Claude GOY</b>	<b>Catherine HODEL</b>	<b>Jean-Marc PASCHE</b>
<b>Lucien REY</b>	<b>Michel REYNOLDS</b>	<b>Vincent TETAZ</b>

**2. b) Suite - nomination du (de la) deuxième vice-président(e)**Résultat

Bulletins délivrés	<b>86</b>
Bulletins rentrés	<b>83</b>
Bulletins nuls	<b>1</b>
Bulletins blancs	<b>11</b>
Bulletins valables	<b>71</b>
Majorité absolue	<b>36</b>

**Mme Patricia DA ROCHA** est élue avec **37** suffrages. M. Stéphane DEWARRAT reçoit 31 voix. Mme Patricia DA ROCHA accepte son élection.

**3. a) Nomination des deux scrutateurs(trices)**

Le Président demande s'il y a des candidatures.

Au nom du Groupe UDC, M. Rémy Delalande présente la candidature de **M. Cédric SCHOPFER**.

Au nom de l'Entente Morgienne, M. Eric Décosterd présente la candidature de **M. Roger CHRISTINAT**, actuel scrutateur-suppléant.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Selon l'art. 12 du règlement du Conseil communal, ces élections, de même que celles des deux scrutateurs(trices) suppléant(e)s, ont lieu au scrutin de liste.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, ils sont élus par acclamations.

**3. b) Nomination des deux scrutateurs(trices) suppléant(e)s**

Le Président demande s'il y a des candidatures.

Au nom du Groupe radical, Mme Dominique-Anne Kirchhofer présente la candidature de **M. Michel BRAWAND**.

Au nom du Groupe SVI, M. Frédéric Ambresin présente la candidature de **M. Pascal GEMPERLI**.

Il n'y a pas d'autre candidature et les 2 candidats sont élus par acclamations.

**4. Rapports de commissions**

N° 26/5.10 *Municipalité en corps*

Objet: Création d'un poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" au sein de l'Administration communale – Rapport de **majorité** et rapport de **minorité** – **Reprise de la discussion**.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** rappelle que l'USL estime qu'un poste à 20 % serait suffisant pour lui venir en aide et pour lui permettre de continuer son travail dans de bonnes conditions. La Municipalité, quant à elle, ne souhaite pas un simple remplaçant de l'USL ou un simple coordinateur mais également un animateur, une personne qui attire et facilite l'organisation de manifestations régionales, voire de plus grande ampleur.

Un poste à 100 % équivaut à 1800 heures de travail productif, donc 360 heures pour le 20 % de l'USL, auxquelles il serait possible d'ajouter 540 heures pour l'organisation et la coordination de manifestations. Cela correspondrait à 900 heures, donc un 50 %, ce qui permettrait une certaine parcimonie et une certaine sagesse dans l'utilisation des deniers communaux.

Il propose d'amender le rapport de **majorité** en y apportant les modifications suivantes :

- 1. de créer un poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" à 50 % au sein de l'administration communale;**
- 2. d'accorder dès 2010 un poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" (taux d'occupation 50 %) supplémentaire, et de dire que le montant du salaire, charges sociales comprises, sera porté aux comptes dès l'année 2010;**

Pas de changement pour le point N° 3.

**M. Michel REYNOLDS** rappelle que lors de la séance du 5 mai 2010, M. Philippe Beck faisait remarquer que certaines sociétés ont des besoins de coordination et d'autres pas. Lors de cette même séance, seuls les Présidents des sociétés sportives se sont exprimés sur leurs besoins. Qu'en est-il des sociétés de culture, du tir, de loisirs et d'utilité publique ?

M. Reynolds se réfère au point 1.3 de la réponse de la Municipalité du 3 février 2010 à l'interpellation de la Commission des finances sur l'étude de Mme Chaves "Politique municipale en matière de sport" qui mentionne :

*Le constat à l'issue de ce travail est que les subventions octroyées à l'heure actuelle aux clubs sportifs n'obéissent à aucune logique si ce n'est des raisons historiques. Actuellement la subvention globale versée aux différents clubs ascende à env. CHF 198'000 annuels. Vouloir introduire des critères objectifs pour calculer les nouveaux montants de subvention pour les sociétés et associations sportives morgiennes conduirait, selon tous les scénarios étudiés, à une augmentation très importante de la subvention annuelle (fourchette estimée entre CHF 175'000 et CHF 264'000 annuels). Vouloir répartir l'enveloppe financière actuelle entre les différentes sociétés et associations sportives morgiennes selon des critères nouveaux conduirait dans tous les cas à de fortes diminutions de subsides, notamment pour les grandes sociétés membres du Forward.*

*La raison principale réside dans le fait qu'actuellement beaucoup de non-Morgiens sont membres de ces sociétés et si l'on introduit un critère "Morgiens/non-Morgiens", cela péjore fatalement la situation de certains clubs. C'est la raison pour laquelle la Municipalité estime qu'il convient de mettre en place un système de cofinancement régional aux sociétés sportives. Cette démarche n'a pas été possible, à ce stade, pour principalement 2 raisons :*

- 1. les instances de gouvernance à l'échelle du nouveau district étaient en pleine refonte ces dernières années, l'ARCAM étant opérationnelle depuis quelques mois seulement,*
- 2. l'administration communale morgienne manque de ressources pour conduire une telle étude qui nécessite de très nombreuses heures de travail pour élaborer des critères pertinents à l'échelle du district sur la base d'un recensement qui reste à faire et pour convaincre sur une base la plus objective possible l'ensemble des acteurs politiques mais aussi associatifs d'une modification des fonctionnements à cette échelle.*

Sur la base de cette réponse, M. Reynolds fait quelques remarques :

- au-delà du cahier des charges donné par le rapport-préavis de la Municipalité au point 3, page 7, ce coordinateur devra mettre en place un système de cofinancement régional aux sociétés sportives afin que les répartitions soient objectives;
- il est évident qu'un tel mandat ne peut être effectué par une secrétaire à 50 %, mais doit l'être par une personne au bénéfice d'une formation supérieure. Une telle mise en place nécessite des connaissances approfondies dans la gestion de projet, le marketing et la communication;
- en séance du 5 mai 2010, M. Bouvier recommandait de voter le rapport de minorité en précisant "ce qui ne revient pas à voter contre les associations, le sport et la culture...". Hélas, tant que l'enveloppe n'a pas une répartition équitable, cela prêterait et/ou limiterait l'évolution de certaines sociétés. Cela permet de comprendre les enjeux et d'expliquer les raisons qui retiennent certains acteurs à ne pas vouloir un poste de coordinateur.

M. Reynolds est convaincu qu'il est impératif de créer un tel poste pour les sociétés de notre ville, comme cela a déjà été fait à Nyon, Yverdon-les-Bains, Montreux et Renens. Morges est le chef-lieu du district et sera amenée à une gestion encore plus importante ces prochaines années, car notre ville et sa région vont s'agrandir.

Comme un certain nombre de personnes sont sceptiques à fixer un taux d'occupation à 100 %, M. Reynolds propose d'amender le rapport de [majorité](#) en y apportant les modifications suivantes :

- 1. de créer un poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" à 80 % au sein de l'administration communale;**
- 2. d'accorder dès 2010 un poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" (taux d'occupation 80 %) supplémentaire, et de dire que le montant du salaire, charges sociales comprises, sera porté aux comptes dès l'année 2010;**

Pas de changement pour le point N° 3.

La Municipalité aura alors la possibilité de faire un bilan intermédiaire au Conseil communal et, si un taux à 100 % se justifie, de le demander dans un rapport-préavis.

**M. Stéphane DEWARRAT** lit un texte sur les bénévoles :

*Le bénévole (Activus Benevolus) est un mammifère bipède qui vit en troupeau clairsemé au sein des associations. Les bénévoles se regroupent après le coucher du soleil suite à un signal mystérieux : la convocation. Ces regroupements peuvent durer jusque tard dans la nuit, ce qui explique que les bénévoles aient souvent les yeux cernés, à l'image de l'ours à lunettes d'Amérique du Sud.*

*Le bénévole vivrait heureux s'il n'avait pas un ennemi héréditaire : le "Y'a qu'à", ainsi nommé car il ne sait prononcer que ces deux mots. Le "Y'a qu'à" se caractérise par un petit cerveau et une grande gueule. Anonyme, inactif, tapi bien à l'abri dans la cité, le "Y'a qu'à" attend. Il attend le moment où le bénévole commettra une erreur, un oubli, une maladresse pour se dresser et lancer son venin.*

*Une fois atteint, le bénévole développera une maladie grave : le découragement. Les premiers symptômes de cette maladie implacable sont visibles rapidement : son absence de plus en plus fréquente aux réunions, un intérêt croissant pour son jardin, le sourire attendri devant une canne à pêche et un attrait grandissant qu'exercent un bon fauteuil et la télévision sur le sujet.*

*Le "Y'a qu'à" prolifère contrairement au bénévole qui a du mal à augmenter ses effectifs. Il n'est donc pas impossible que les bénévoles, décimés par le découragement, disparaissent et que dans quelques années on ne rencontre plus cette espèce que dans les zoos. Alors, pour tromper leur ennui, les "Y'a qu'à" avec leur petit cerveau et leur grande gueule viendront leur lancer des cacahuètes et se rappelleront avec nostalgie du temps béni où le bénévole abondait et où il pouvait le décourager impunément.*

*Vous qui entendez ces quelques lignes, si vous rencontrez un jour un bénévole, sachez qu'il s'agit d'une espèce utile en voie de disparition, protégez-le.*

M. Dewarrat a participé, en tant que bénévole, à l'organisation de la Coupe suisse de robotique en 2004 et de la Coupe européenne en 2005. Il estime que cette tâche lui a demandé 10 heures de travail par semaine et lui a également imposé des déplacements à l'étranger. L'estimation faite par M. Busslinger de 540 heures par année pour la coordination et l'organisation de manifestations à Morges lui semble peu.

La Municipalité désire engager un cadre universitaire capable d'une grande transversalité alors qu'il sera subordonné à un chef de service. M. Dewarrat propose à la Municipalité de revoir complètement son concept et d'avoir un meilleur contact avec les sociétés locales. Il demande cependant de ne pas attendre pour faire une meilleure répartition des aides ponctuelles et subsides, voire même d'y investir une part non négligeable de ce que coûterait ce poste de coordinateur et éventuellement d'octroyer des parts d'ETP là où c'est nécessaire.

Il demande à ce que la votation se déroule à bulletin secret. Cette demande étant appuyée par 5 membres, la votation mettant en opposition les rapports de majorité et de minorité se déroulera à bulletin secret.

**M. Frédéric AMBRESIN** remarque que M. Busslinger a fait un savant calcul du travail fourni par l'USL et de celui que devrait fournir ce futur coordinateur. Il n'a cependant pas cité toutes les sociétés locales qui ne font pas partie de l'USL et pourraient avoir besoin de coordination comme par exemple le Passeport-vacances. Il se ralliera à l'amendement proposant un poste à 80 %.

**M. Bertrand GILLIARD** relève qu'une collaboratrice vient d'être engagée pour s'occuper de la communication. Il est évident que le travail de coordinateur des activités culturelles et sportives comprend une bonne part de communication, comme mentionné dans le préavis et dans le rapport de majorité. Une bonne communication se doit d'être bidirectionnelle, ce n'est donc pas un simple porte-parole que la Municipalité vient d'engager.

Il est compréhensible qu'un tel poste soit nécessaire au vu du nombre important de sociétés sportives et culturelles. Il faut cependant avoir les moyens de ses ambitions. Or, les moyens d'aujourd'hui ne seront pas forcément les mêmes que demain et une fois engagées, les dépenses de fonctionnement d'un tel poste sont très difficiles, voire impossibles à réduire. De plus, certains postes nécessaires à la Police ne sont actuellement pas occupés faute de trouver du personnel. Les charges correspondantes sont donc encore à venir.

M. Gilliard admet que les tâches présentées dans le préavis ne doivent pas être à la seule charge du personnel du Greffe. Il reste néanmoins dubitatif quant à l'adéquation des moyens demandés initialement et il invite l'assemblée à voter l'amendement de 50 % et à limiter ainsi les charges de la commune.

**M. Vincent JAKUES** parle en qualité de membre et ancien Président du Chœur Pro Classica de Morges. Certaines associations ou grands clubs morgiens peuvent s'appuyer sur d'importantes ressources humaines et possèdent en leurs rangs de nombreux bénévoles et une relève prometteuse. Ce n'est malheureusement pas le cas de toutes.

Le Chœur Pro Classica existe depuis 40 ans et organise chaque année des concerts classiques qui nécessitent d'importantes ressources financières et logistiques. Le comité et tous ses membres doivent s'impliquer sans compter afin d'assurer un bon fonctionnement de la société et garantir des prestations de qualité.

L'engagement d'un coordinateur pourrait offrir de nombreux avantages à une telle société, par exemple un soutien logistique qui simplifierait les contacts et les procédures pour la location de locaux, un engagement soutenu lors de prestations publiques, un appui utile pour l'élaboration de demandes de subventions cantonales et de dossiers financiers destinés à des institutions publiques par exemple.

Cette société serait ravie de pouvoir compter sur un interlocuteur de référence et ainsi pouvoir améliorer son efficacité et gagner un peu de temps. M. Jaques recommande donc de voter les conclusions du rapport de [majorité](#).

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** revient sur les propos de M. Ambresin qui laissent entendre qu'il souhaiterait que d'autres organisent les manifestations à sa place. Il revient également sur les propos de M. Dewarrat qui parlent de la disparition des bénévoles. Le bénévole est une espèce qui s'épuise mais qui se nourrit également de ses réussites. Si le soin d'organiser des manifestations est délégué à un service municipal, cela ne va-t-il pas décourager encore plus le bénévolat ?

Il rappelle que la proposition d'engager un coordinateur vient d'une surcharge de travail du secrétaire municipal. Le travail de ce coordinateur sera de coordonner les services communaux et non pas de faire lui-même le "boulot" des sociétés. Il incite l'assemblée à soutenir l'amendement à 50 %.

Au nom de la Municipalité, **Mme la Syndique Nuria GORRITE** se déclare très satisfaite de l'évolution des débats et de l'appréciation qui est faite des besoins de la ville. Il est très important pour la commune de pouvoir continuer à s'appuyer sur le réseau très dense des bénévoles. Cependant, pour que cette aide, ce travail puisse se dérouler dans les meilleures conditions, il faut de la coordination. Elle donne pour exemple le Service d'aide familiale qui est principalement constitué de bénévoles mais dont les activités sont coordonnées par une professionnelle.

Il ne s'agit cependant pas d'engager un Monsieur ou une Madame USL. Cette association existe et existera encore. Elle a cependant à sa tête des personnes engagées depuis de nombreuses années, qui sont aujourd'hui totalement essouffées et qui réclament des solutions. L'une de ces solutions est de leur offrir un appui. Ce coordinateur ne viendra pas se substituer aux bénévoles car ce n'est ni le rôle de la collectivité, ni celui de l'USL. Il s'agit en premier lieu de venir en aide aux manifestations qui existent déjà à Morges et éventuellement d'en amener de nouvelles comme par exemple le Salon des auteurs qui se déroulera sur les quais au mois de septembre.

L'organisation des manifestations restera la responsabilité des sociétés et associations. Cependant, pour qu'elles puissent le faire de manière optimale, cela nécessite un travail de coordination, la possibilité de faire appel à un interlocuteur unique. Actuellement, la ville de Morges doit être la seule de cette taille à ne pas avoir ce type de collaborateur. La Municipalité se rallie à l'amendement de 80 % déposé par M. Reynolds.

**M. Frédéric AMBRESIN** déclare faire confiance aux chiffres avancés par M. Busslinger mais désire rajouter toutes les tâches concernant les sociétés qui ne sont pas membres de l'USL et se rallie donc à l'amendement de 80 %. Ce coordinateur sera l'interlocuteur unique qui permettra aux nombreux bénévoles de ne pas se démotiver face aux problèmes administratifs qui peuvent survenir.

Au nom des Groupes libéral et radical, **Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER** demande que le premier vote, soit l'amendement à 50 % opposé à celui à 80 %, soit effectué à bulletin secret. Cette demande étant soutenue par 5 membres, elle est acceptée.

Au nom du Groupe UDC, **M. Rémy DELALANDE** remarque que certaines sociétés telles que le Forward, le Tennis et le Tchoukball disposent d'infrastructures, alors que pour d'autres comme le British Car ou le Walking Day, les besoins des organisateurs sont plus difficiles à faire connaître. M. Stella semble être la personne clé et il est important de pouvoir compter sur un tel collaborateur.

M. Delalande mentionne également qu'il serait agréable que des sociétés telles que Morges-Natation, section synchro ou la Gymnastique puissent à terme utiliser les installations sportives morgiennes le week-end plutôt que d'aller s'entraîner à Ecublens, Bassins ou Aigle.

Le Groupe UDC recommande de voter le rapport de majorité, amendé à 50 % ou à 80 %.

**M. Jean-Bernard THULER** intervient en ces termes :

*Lors du premier débat concernant la création d'un poste de coordinateur, bon nombre de Présidents de sociétés sportives sont montés à la tribune pour exprimer leurs désaccords face à la proposition de la Municipalité.*

*Si le Tchoukball Club ne peut pas être qualifié d'ancienne institution, il n'en va pas de même pour le Forward central, le Tennis Club ou encore la Société de gym hommes qui font partie des mammoth installés depuis de nombreuses années à Morges et dont Monsieur Petrucciani a dit être le plus jeune représentant. Ces sociétés bénéficient d'une assise historique et font un travail remarquable pour la région morgienne. Je comprends qu'avec l'habitude qu'elles ont à gérer leurs activités, elles puissent se passer d'un appui supplémentaire. Je comprends un peu moins leur réticence quand elles évoquent la crainte qu'un fonctionnaire puisse mettre le nez dans leurs comptes. Mais ce n'est pas, à ma connaissance, le travail d'un coordinateur. Les organes de contrôle existent déjà au sein même de leurs assemblées pour s'assurer de l'utilisation des deniers mis à leur disposition.*

*D'un point de vue philosophique, il m'est plus facile de défendre des valeurs plutôt que des intérêts. Et des valeurs je n'en trouve pas uniquement dans la pratique du sport. Elles consistent à mes yeux à prendre en compte toutes les associations, sociales, sportives, culturelles, des plus jeunes aux plus anciennes, des plus pauvres aux plus riches, qui œuvrent au bien être de la population et dont nous sommes les représentants. Je retrouve ces valeurs dans la création d'un poste de coordinateur qui n'est pas une lubie de la Municipalité, mais bien le résultat d'une concertation s'appuyant sur le rapport Chaves mais aussi sur une demande de l'USL "à bout de souffle", qui s'épuise face à la complexité et au développement croissant des activités des citoyens de notre région.*

*J'attends du coordinateur un travail de prospection des ressources morgiennes à disposition, qu'il développe et mette en valeur le tissu associatif dans sa diversité, qu'il cherche des moyens et des infrastructures suffisantes pour que tout le monde y trouve un espace propice à ses activités. Par exemple de l'organisation des lotos à l'élaboration d'un agenda culturel, en passant par la mise en place de la semaine de la mobilité. L'éventail du travail à réaliser est vaste et requiert les compétences d'une personne capable d'esprit d'analyse, qualifiée pour prendre et assumer les décisions qui en découlent.*

*Monsieur Burnand s'en est bien rendu compte lors de l'élaboration du dossier du Musée cantonal dont il était l'initiateur. Mis à part le travail de nombreux bénévoles, le dossier de candidature n'aurait pas fait trembler le Château sans la compétence des professionnels qui l'on réalisé et dont M. Stella faisait partie. Il est vrai que lors du dernier Conseil, j'ai très peu goûté les critiques pointilleuses qu'un serviteur de l'Etat porte sur le travail de ses confrères communaux en analysant point par point le rapport dont il était l'auteur.*

*La ville se développe, la densification ainsi que le nombre de résidents s'établissant dans l'Arc lémanique ne cesse de croître. L'attractivité d'une ville comme Morges est séduisante pour bon nombre d'entreprises.*

*Le poste de coordinateur répond à une vision sociétale qui prend en compte la diversité des activités, leur harmonisation ainsi que les liens indispensables aux valeurs qui lient les activités humaines et qui font de Morges une cité vivante. C'est pourquoi, je vous invite à soutenir les conclusions du rapport de [majorité](#) tel qu'il nous est présenté.*

**M. Alain TROGER**, en tant que Président du Forward, déclare que son club n'a aucune crainte face aux organes de contrôle qui s'assurent de la bonne utilisation des deniers publics.

Lors de la séance du 5 mai dernier, M. Troger s'était opposé à la création de ce poste. Actuellement, il comprend mieux les besoins de la Municipalité et du secrétaire municipal et soutient l'amendement à 50 %. Si cette solution est acceptée, il souhaiterait par contre que l'argent non-utilisé le soit dans les infrastructures sportives.

**Mme la Syndique Nuria GORRITÉ** relève en effet que les comptes des sociétés sportives et culturelles subventionnées par la ville sont transmis dans la plus grande des transparences et que chaque association a ses propres organes de contrôle. Elle nuance cependant l'apport des pouvoirs publics aux sociétés sportives et rappelle, par exemple, que l'entretien du terrain du Parc des Sports coûte quelques dizaines de milliers de francs par année, que l'investissement pour l'entretien de la piscine, de la patinoire, des salles de gym et pour l'étude en cours concernant une piscine régionale couverte émerge également au budget de la commune. Il y a donc, d'une part, les subventions et, d'autre part, la mise à disposition des infrastructures et du personnel communal ainsi que l'investissement pour les réaliser.

**M. Stéphane DEWARRAT** n'est pas convaincu que le cahier des charges de ce futur collaborateur puisse s'adapter à un poste à 80 % voire à 50 %. Il invite l'assemblée à refuser ces amendements ainsi que le rapport de majorité et à demander à la Municipalité de réétudier le sujet et de proposer une solution valable.

La parole n'est plus demandée. Le Président rappelle que le 1<sup>er</sup> vote opposant l'amendement à 50 % et celui à 80 % se déroulera à bulletin secret, le 2<sup>e</sup> opposant l'amendement voté contre le rapport de majorité se déroulera à main levée et le 3<sup>e</sup>, opposant le rapport de majorité, amendé ou pas, contre le rapport de minorité se déroulera à bulletin secret.

L'ordre du jour étant chargé, la séance continue pendant le dépouillement

## **16. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens**

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** annonce que la Municipalité n'avait qu'une réponse écrite, concernant la question de M. Jean-Marc Pasche du 14 avril 2010 au sujet de la Galère "La Liberté" et le site de la Blancherie, que les membres du Conseil ont déjà reçu.

#### 17. Questions, vœux et divers

**M. Frédéric AMBRESIN** prend régulièrement l'axe qui descend de Marcelin et qui passe sous le pont de la Gare, notamment aux heures de pointe. Il constate fréquemment que des véhicules s'arrêtent sous ce pont pour déposer des voyageurs qui désirent monter sur le quai. Il estime cette pratique dangereuse et demande à la Municipalité si elle est autorisée par la loi ou le règlement de Police et, si tel n'est pas le cas, quelles sont les mesures qu'elle compte prendre pour éviter cela ?

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

**M. Rémy DELALANDE** a eu l'occasion de voir, devant le Kebab à la rue de la Gare, de jeunes enfants qui se livraient à la mendicité et qui distribuaient des papiers mentionnant leur surdité ou autre. Quelles sont les mesures que la Municipalité peut mettre en pratique pour éviter cela ?

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

**Mme Catherine HODEL** remarque que depuis les mois de février ou mars de l'année dernière, les membres du Conseil ne reçoivent plus dans leur enveloppe l'information appelée "la Municipalité en bref". Cette information était uniquement destinée aux membres du Conseil et parlait des différentes manifestations, de l'avancement de certains dossiers, etc. Mme la Municipale Sylvie Morel-Podio lui a déjà répondu que ce mémo avait été remplacé par le Morges Info. Mme Hodel demande pourquoi il a été décidé de ne plus distribuer ce communiqué.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** répond que cette information avait été mise sur pied suite à une évaluation que la Municipalité avait faite concernant ses publics cibles. Elle ne répondait cependant à aucune systématique et n'avait pas une vraie lisibilité.

La Municipalité a décidé, dans le cadre de sa politique de communication, de confier au comité de pilotage et à la chargée de communication le mandat d'élaborer un vrai concept pour déterminer quelles sont les informations dont les membres du Conseil ont vraiment besoin et quelles autres informations sont visibles dans le Journal de Morges, dans des agendas ou autres. Il est ressorti que l'important pour les membres du Conseil est d'avoir un suivi de la mise en œuvre des préavis. Cela nécessite un travail de pilotage considérable. Ce document est donc en pleine refonte.

#### 4. Suite - Rapports de commissions

N°26/5.10      *Municipalité en corps*  
Objet:            Création d'un poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" au sein de l'Administration communale – Rapport de **majorité** et rapport de **minorité** – **Reprise de la discussion.**

Résultat du vote qui opposait l'amendement pour l'engagement d'un coordinateur à un taux de 80 % face à un taux de 50 % :

Bulletins délivrés	<b>85</b>
Bulletins rentrés	<b>85</b>
Bulletins nuls	<b>1</b>
Bulletins blancs	<b>1</b>
Amendement à 80 %	<b>45</b>
Amendement à 50 %	<b>38</b>

**L'amendement pour l'engagement d'un coordinateur à un taux de 80 % est accepté par 45 voix contre 38.**

Cette décision est opposée au rapport de majorité. Cette votation se fait à main levée. **Au vote, l'engagement d'un coordinateur à un taux de 80 % est accepté à une majorité évidente.**

Cette décision est opposée au rapport de minorité. Cette votation se fait à bulletin secret.

L'ordre du jour étant chargé, la séance continue pendant le dépouillement

#### 16. Suite - questions, vœux et divers

**Mme Esther BURNAND** a eu l'occasion de lire des articles de presse relatant certains actes de vandalisme à Morges et constate qu'un nouveau rapport-préavis sur ce sujet vient d'être déposé. Elle aimerait savoir combien de vitres antibruit bordant l'autoroute ont été brisées et qui va payer les dégâts ?

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

**M. Bertrand GILLIARD** rappelle que le Plan directeur communal est en consultation pour encore quelques jours et se déclare étonné du peu de réactions qu'un tel document a soulevé pour l'instant.

**Mme Catherine HODEL** propose aux membres du Conseil de prévoir une promenade au bord du lac pour pouvoir constater comment l'Office des espaces publics a amélioré le Sentier nature. Cet endroit va redevenir un lieu idyllique comme il se doit de l'être. Elle remercie infiniment la Municipalité de son travail.

#### 4. Suite - Rapports de commissions

N°26/5.10      *Municipalité en corps*  
Objet:            Création d'un poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" au sein de l'Administration communale – Rapport de **majorité** et rapport de **minorité** – **Reprise de la discussion**.

Résultat du vote qui oppose l'amendement pour l'engagement d'un coordinateur à un taux de 80 % face au rapport de minorité :

Bulletins délivrés	<b>85</b>
Bulletins rentrés	<b>85</b>
Bulletins blancs	<b>2</b>
Amendement à 80 %	<b>50</b>
Rapport de minorité	<b>33</b>

**Les conclusions du rapport de majorité amendé à 80 % sont acceptées par 50 voix contre 33.**

Elles ont la teneur suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et du rapport de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. de créer un poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" à 80 % au sein de l'administration communale;
2. d'accorder dès 2010 un poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" (taux d'occupation 80 %) supplémentaire, et de dire que le montant du salaire, charges sociales comprises, sera porté aux comptes dès l'année 2010;
3. de dire qu'un montant de CHF 6'000.00 est octroyé pour l'installation du nouveau poste (mobilier et matériel informatique).

N°15/6.10      *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*  
Objet:            Adoption du plan de quartier Charpentiers-Nord II.

**M Pierre-Marc BURNAND**, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

**M. Pierre-Marc BURNAND** reprend la parole en tant que Conseiller communal et à titre personnel. Le rapport qu'il a rédigé, quasiment sous la contrainte, est un rapport de protestation, de déception et de désarroi. Depuis qu'il siège au Conseil et qu'il participe à des commissions, il n'a jamais ressenti un tel malaise.

Il explique que c'est la première fois qu'on lui fait comprendre aussi explicitement qu'il ne sert à rien, si ce n'est à répondre à une convocation, écouter sans poser de questions et voter sans réfléchir. L'architecte mandaté par la ville a en effet expliqué que les délibérations de la commission devaient se tenir de suite, pour un peu en sa présence, et que le rapport de commission devait être rédigé le jour même.

Le malaise tient aussi au chantage qui a été exercé sur la commission et qui l'est également sur le Conseil communal, puisqu'il a été mentionné que si une seule virgule était modifiée dans les conclusions du préavis, 50 procédures seraient perdues. Il est également lié à la précipitation dans laquelle on aimerait entraîner les membres du Conseil. On tente de les culpabiliser en leur faisant croire que chaque minute qui passe sans donner le feu vert aux promoteurs est un crime contre l'humanité. Pour rappel, le plan de quartier Charpentiers-Nord a été approuvé le 27 février 1997 et les études relatives au plan de quartier Charpentiers Nord II ont été lancées il y a 7 ans. De ce fait, accuser le Conseil d'être responsable du retard est indécent.

Au départ, la commission avait envisagé formuler un 3<sup>e</sup> vœu dans le but de pouvoir créer une commission permanente qui étudierait chaque dossier dès sa genèse. Ce vœu n'a finalement pas été conservé car cette préoccupation a été reprise dans l'intervalle par la Commission de gestion.

Cependant, le plus gros malaise est lié au projet lui-même qui est le résultat d'un compromis et qui ne peut donc pas être enthousiasmant. Il y a quelques années, un bon projet avait été présenté, avec un parking public idéalement situé et intelligemment coordonné avec celui de Charpentiers Sud. L'abandon de ce parking apparaît comme un immense ratage et ce malgré le projet d'un parking sous les quais qui serait décentré par rapport aux commerces, plus compliqué à construire, plus cher, plus difficile d'accès, empiétant sur les rives du lac qui sont protégées. En bref, c'est une façon de reporter la construction d'un parking aux calendes grecques. Ce projet de Charpentiers-Nord aura visiblement comme résultat que Morges sera privée de tout nouveau parking public pour les 50 voire 100 prochaines années.

Dans le Plan directeur communal, actuellement en consultation publique, il est précisé que l'un des trois axes forts est la densification du centre-ville. Néanmoins, ce nouveau projet prévoit une diminution de la densité par rapport au précédent plan de quartier.

Tous ces malaises, il faut maintenant les exprimer dans un vote. S'il est positif, on se fait complice d'un projet globalement insatisfaisant. S'il est négatif, on se fera accuser d'empêcher la réalisation de logements à Morges. Il ne reste qu'une possibilité que M. Burnand choisit en désespoir de cause et qu'il invite l'assemblée à choisir, c'est l'abstention. Une abstention massive du Conseil fera éventuellement réfléchir la Municipalité et l'encouragera à reprendre, avec les propriétaires et le Canton, des discussions qui pourraient enfin être constructives.

**M. le Municipal Yves PACCAUD** explique que lors de la première séance de commission, Mme Lili Monteventi Weber et lui-même ont demandé à plusieurs reprises à M. Pascal Pfister, architecte, de se taire.

Dans le premier projet, la Municipalité avait prévu la construction d'un parking souterrain. Malheureusement, le Canton y est opposé, de même que les propriétaires qui l'ont fait savoir dans une opposition écrite. Il est possible de spécifier la construction d'un parking public dans un PPA mais il est impossible d'en imposer la réalisation à des propriétaires qui y sont opposés. De même, il n'y a aucune disposition dans la loi vaudoise qui permettrait une expropriation dans le but de créer une telle réalisation.

M. Paccaud rappelle que le Conseil communal a accepté un crédit de CHF 150'000.00 pour l'étude de l'avant-projet de construction d'un parking souterrain sous les quais, projet qui a été approuvé par un groupe d'accompagnement composé de plusieurs Conseillers de groupes différents, de commerçants, du TCS, etc.

Il rappelle également qu'en cas d'amendement, une analyse complémentaire devrait être réalisée avec tous les risques que cela comporte (oppositions, durée des procédures, etc.).

**M. Bertrand GILLIARD** trouve cette situation scandaleuse et déplore que le Conseil ne soit réuni que pour entériner des décisions prises par des administrations. Il rappelle que la raison invoquée par le Canton pour refuser ce parking était l'absence de planification concernant l'urbanisme et la problématique du parking en particulier. Cette lacune est maintenant comblée puisque le projet d'urbanisation de la ville est en consultation publique actuellement et a fait l'objet d'une présentation publique.

A l'art. 8, page 3 du règlement du plan de quartier annexé au préavis, il est mentionné que *"le nombre de niveaux en sous-sol, inclus dans les gabarits d'implantation des constructions enterrées, est libre"*.

Si toutes les parties prenantes à ce dossier sont intéressées à l'aboutissement d'un bon projet, les différentes instances concernées sauront faire diligence. Au vu de la teneur du projet et des raisons qui avaient motivés les réticences du Canton, l'adjonction d'un parking public devrait pouvoir être rapidement traitée et ne devrait pas justifier un retard significatif de la mise en œuvre.

Il dépose l'amendement suivant :

ajout d'un point N° 4 aux conclusions du préavis : **d'autoriser la Municipalité à renouveler sa demande de création d'un parking public auprès des services du Canton.**

**M. Stéphane DEWARRAT** a fait partie de la commission et se déclare déçu de la brièveté du rapport.

L'objectif pour Morges est d'avoir le plus rapidement possible un centre-ville sans voitures. Les travaux de construction d'un parking sous les quais devraient durer entre 18 et 24 mois, avec de nombreuses places de parc complètement supprimées et des atouts touristiques inaccessibles. Les commerçants en pâtiront, certains même disparaîtront.

La construction d'un parking souterrain à Charpentiers Nord permettrait de profiter de cette zone actuellement libre et ainsi de ne pas prêter les autres activités de Morges. La commune ne pourrait-elle pas trouver un partenariat public-privé avec une grande banque ou un fonds de pension afin de pouvoir racheter ces parcelles ?

Il rappelle que lors d'une procédure de plan de quartier, le Conseil communal peut :

- adopter le document qui peut alors être transmis au SAT pour approbation,
- apporter des modifications importantes qui devront être soumises à l'examen du SAT et autres services de l'Etat et à une nouvelle enquête publique de 30 jours (enquête complémentaire),
- si les circonstances le justifient, n'adopter qu'une partie du plan et du règlement. Les parties non-adoptées feront l'objet d'une nouvelle enquête publique.

M. Dewarrat propose d'apporter certaines modifications importantes au règlement du plan de quartier afin que ce parking soit accepté. Il demande également la création d'une commission permanente afin de mieux suivre les projets, être à l'écoute des différents acteurs et orienter les commissions ad hoc du Conseil liées à certains projets d'urbanisme.

Il relève également que dans la lettre de l'ASM mentionnée dans les communications du bureau, il est indiqué qu'aucune mesure n'assure la diversité du type de logements qu'il y aura dans ce quartier. Selon M. Paccaud, il semblerait, au vu de l'important trafic à la rue des Charpentiers, que ces loyers soient peu élevés. M. Dewarrat a des doutes car il a visité, il y a quelques années, un appartement de 5 ½ pièces situé à quelques dizaines de mètres et dont le loyer s'élevait à CHF 4'000.00 mensuel. Il demande également l'implantation d'un centre préscolaire.

M. Dewarrat se rallie à l'amendement de M. Gilliard.

**M. le Municipal Yves PACCAUD** déclare n'avoir jamais mentionné que les loyers de ces appartements seraient à prix abordable. En effet, la Municipalité n'a aucune prise concernant ce sujet, ces parcelles étant privées.

**M. Jean-Marc PASCHE** a été, malgré l'intervention de M. Paccaud et de Mme Monteventi, l'objet de la pression de cet architecte qui lui a téléphoné personnellement pour lui demander d'intervenir auprès de la commission afin qu'elle rende son rapport le plus rapidement possible. M. Pasche lui a répondu que le Conseil communal de Morges décidait quand il voulait et comme il voulait et que si les propriétaires faisaient paraître des articles dans la presse, ils pouvaient être certains que tant la gauche que la droite auraient à cœur de refuser directement ce projet.

M. Pasche estime ce projet incohérent. En effet, l'Etat souhaite la densification dans les villes et pourtant elle a été revue à la baisse en ce qui concerne Charpentiers Nord. Le projet initial prévoyait 17'500 m<sup>2</sup> de plancher brut alors que l'actuel prévoit 11'900 m<sup>2</sup>.

**M. le Municipal Yves PACCAUD** explique que le plan initial était complètement irréalisable et prévoyait des demi-tours rondes situées à 15 mètres de bâtiments hauts de 6 étages. Il n'aurait pas été possible de louer ces appartements et il n'a d'ailleurs pas été possible de trouver des promoteurs. Dans le projet actuel, un parc est prévu qui apportera une qualité de vie supérieure et la norme cantonale de densification de la population est respectée.

**M. Mathieu BORNOZ** a également fait partie de la commission. Il regrette que M. Burnand n'ait pas eu le courage de faire un rapport de minorité. Bien sûr, dans un choix de parkings, il est regrettable d'exclure cette possibilité mais les membres de la commission ont néanmoins pu voir un projet réaliste, avec un parc public et un cadre architectural cohérent. Il rappelle que le travail de la commission était d'adopter un plan de quartier et que ce problème de parking dépasse le cadre des débats de la commission. Il invite les membres du Conseil à soutenir ce rapport.

**M. Alain TROGER** revient sur le problème de la densification de population. Le projet tel qu'il était prévu au départ n'était pas forcément réaliste. Cependant le projet actuel montre un manque d'ambition au niveau des étages. A la rue de la Gare, il est prévu de construire des bâtiments plus élevés que ce qui se fait au centre. Pourquoi ne pas construire un ou deux niveaux de plus à Charpentiers Nord afin de pouvoir densifier la population ?

**M. le Municipal Yves PACCAUD** répond que le projet prévoit des bâtiments de même hauteur que les immeubles voisins, ceci pour conserver un équilibre harmonieux du quartier.

#### **Au vote :**

L'amendement déposé par M. Bertrand Gilliard demandant l'ajout d'un nouveau point N° 4 :

- **d'autoriser la Municipalité à renouveler sa demande de création d'un parking public auprès des services du canton**

**est accepté par 49 voix contre 20.**

**Les conclusions du rapport ainsi amendé sont acceptées à une forte majorité.**

Elles ont la teneur suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. d'adopter, sous réserve de la ratification par le Département de l'économie (DEC), le Plan de quartier Charpentiers-Nord II et son règlement selon le projet soumis à l'enquête publique du 21 novembre 2009;
2. d'adopter les propositions de réponses de la Municipalité aux oppositions et observations formulées lors de l'enquête publique;
3. d'accorder d'ores et déjà à la Municipalité les pouvoirs nécessaires pour répondre aux actions qui pourraient être intentées à la Commune et de l'autoriser à plaider devant toutes instances, à recourir, à exproprier et à transiger;
4. d'autoriser la Municipalité à renouveler sa demande de création d'un parking public auprès des services du Canton.

[N°22/6.10](#)

*Municipalité en corps*

Objet:

Intégration de l'Unité SITECOM au sein de l'Administration communale.

**M. Yves MENETREY**, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à une forte majorité.**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'intégrer la structure actuelle de l'Unité SITECOM au sein de l'administration communale;
2. de dire que le montant des salaires des 2 ETP, charges sociales comprises, continuera à être porté en compte dès le budget 2011.

**11. Rapports de commissions**

- N° 4/6.10      *Municipalité en corps*  
Objet :          Gestion 2009
- [Rapport sur la gestion](#)
  - [Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion](#)
  - [Détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis](#)
  - [Rapport sur les comptes](#)
  - [Réponse de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances](#)
  - [Détermination de la Commission des finances sur la réponse de la Municipalité aux vœux émis.](#)

**Mme Katarina DELLWO BAUER**, Présidente de la Commission de gestion, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** annonce que la Municipalité se rallie aux conclusions de la commission.

La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission de gestion et les rapports des sous-commissions. Les intervenants sont priés d'indiquer à quel rapport ils se réfèrent ainsi que le numéro de la page concernée.

La parole n'est pas demandée et le Conseil peut passer à l'examen des vœux de la Commission de gestion.

En préambule, le Président rappelle l'art. 102, lettre b du règlement du Conseil communal :

*Le rapporteur lit chaque observation ou vœu, le syndic donne connaissance de la réponse de la Municipalité et le rapporteur déclare si la réponse est admise ou refusée par la commission. La discussion est ouverte sur les points où il y a désaccord entre la commission et la Municipalité. Dans ce cas, il y a votation, même si la discussion n'est pas utilisée. Sur les points où il y a accord entre la commission et la Municipalité, il n'y a votation que si la discussion est demandée. Dans les deux cas prévus ci-dessus, le Conseil est appelé à se prononcer sur le maintien ou le refus de l'observation ou du vœu, mais sans pouvoir en modifier le fond;*

Vœu N° 1          La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.

Vœu N° 2          La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.

- Vœu N° 3 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 4 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 5 La Commission de gestion accepte la réponse pour autant qu'elle porte sur la place à libérer et non sur le matériel que la Commune ne peut pas vendre puisqu'il ne lui appartient pas.  
  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 6 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 7 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 8 La Commission de gestion accepte la réponse, mais souhaite que la Municipalité s'interroge sur les raisons pour lesquelles la mobilité professionnelle défavorise la Police de Morges. Elle souhaite aussi que la Municipalité trouve d'autres solutions que l'engagement de trois aspirants par année et attend un rapport à ce sujet.  
  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 9 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 10 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 11 La Commission de gestion accepte la réponse, mais ne voit pas très bien le rapport avec La Longeraie.  
  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 12 La réponse de la Municipalité est refusée.  
  
**Mme la Syndique Nuria GORRITE** explique que la Municipalité souhaite maintenir sa position car elle estime que l'étude des besoins scolaires doit être plus large et s'étendre à l'ensemble des bâtiments scolaires et surtout sous la houlette de l'ASIME. Elle rappelle 3 éléments importants :
- La réorganisation scolaire conduite par le DGEO exclut la cohabitation de deux établissements scolaires dans le même bâtiment,
  - Morges va connaître ces prochaines années une augmentation de sa population dont les incidences en besoins scolaires doivent être évaluées à l'échelle de la ville entière,
  - La création de l'ASIME a pour conséquence que ces études se feront dans le cadre régional.
- La parole n'est plus demandée.  
Au vote, le vœu est refusé par 36 voix contre 28.
- Vœu N° 13 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 14 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.

- Le vœu est accepté.
- Vœu N° 15 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 16 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 17 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 18 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 19 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 20 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 21 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 22 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 23 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 24 La réponse de la Municipalité est refusée.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** explique que la Municipalité maintient sa position. La représentativité de la ville de Morges est plus forte en ayant un représentant différent à chaque étage et il serait contre-productif de se priver de l'un d'eux.

La convention qui lie la ville aux TPM prévoit que chaque commune a un membre de droit au Comité directeur des TPM, en l'occurrence M. Yves Paccaud. La ville de Morges a de plus la chance d'avoir M. Denis Pittet comme Président des MBC et la Municipalité ne voit pas en quoi y renoncer serait profitable à la ville. La problématique des horaires rencontrée à la fin de l'année dernière n'était pas due à un manque de coordination entre les élus morgiens mais plutôt à une absence de communication de la part du Directeur des MBC au Comité directeur des TPM.

Il s'agit de positionner Morges et ses besoins spécifiques en transports publics dans le cadre de la région. Il apparaît que deux élus, avec chacun leur approche, leur réseau, leur sensibilité politique et leur sphère d'influence semble plus avantageux pour Morges qu'un seul.

**M. Pierre Marc BURNAND** relève que la Municipalité refuse ce vœu car elle ne veut pas se priver d'un représentant. C'est une mauvaise compréhension du vœu de la Commission pour laquelle il n'a jamais été question de supprimer l'un ou l'autre de ces deux postes.

La commission a le même objectif que la Municipalité, à savoir renforcer la position de la ville tant aux TPM qu'aux MBC. Les divergences apparaissent sur la manière de renforcer cette position.

Pour la commission, il est évident que si c'est la même personne qui occupe les deux postes cela apporte les avantages suivants :

- une meilleure information réciproque puisqu'elle est simultanée et automatique,
- l'assurance d'une meilleure vision globale qui est la même des deux côtés,
- un temps de réaction plus court lorsqu'il y a des décisions à prendre,
- une garantie contre les incidents de parcours tels que celui de l'automne dernier, en raison des changements d'horaire inopinés.

M. Burnand encourage le Conseil à suivre la position de la Commission de gestion, d'autant plus que ce vœu est modéré dans sa rédaction puisqu'il ne fixe aucune limite dans le temps. La commission est consciente que ce changement ne peut pas intervenir rapidement mais seulement au renouvellement de législature. En revanche, elle attend de la Municipalité qu'elle réfléchisse à ce problème dès maintenant et qu'elle se prépare au changement.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** précise qu'il ne serait de toute façon pas possible de se priver d'un des deux sièges puisque la Municipalité a des sièges de droit. L'important est de savoir quel est le poids de la représentation de Morges dans la région. Faire de la politique c'est convaincre et il apparaît que le fait d'avoir deux personnes, avec chacune leur réseau, leur connaissance du terrain et des gens semble meilleur pour défendre les intérêts de la ville.

Concernant les problèmes arrivés l'automne dernier, avoir un ou deux représentants n'aurait rien changé puisque le Conseil d'administration des MBC n'est pas compétent pour se prononcer sur les lignes de bus, cette problématique étant exclusivement du ressort des TPM.

Elle ajoute encore qu'il ne semble pas y avoir un manque de coordination puisque M. Pittet et M. Paccaud se prononcent sur des sujets différents qui ne nécessitent aucune coordination.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, le vœu est refusé à une forte majorité.

Vœu N° 25

La réponse de la Municipalité est refusée car la Commission de gestion tient à ce que la Municipalité continue à consulter régulièrement le Conseil communal sur ses choix urbanistiques et stratégiques.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** indique que la Municipalité continuera à informer régulièrement le Conseil sur les sujets liés à l'urbanisme. Elle a initié depuis quelques années des démarches participatives sur de nombreux dossiers au cours desquelles elle veille à intégrer tous les partenaires à la réflexion. Cette démarche s'étend d'ailleurs à d'autres acteurs que les élus tels que les associations, les propriétaires ou divers groupes d'intérêt selon les besoins. Figer la consultation dans une commission politique nommée pour 5 ans paraît offrir moins de souplesse que ce mode de fonctionnement qui répond à une aspiration de plus en plus forte de la population d'être associée à la définition des enjeux majeurs de politique publique. Le débat public est une pratique obligée aujourd'hui pour le politique.

**M. Pierre Marc BURNAND** constate une contradiction dans la réponse de la Municipalité. D'un côté elle semble craindre la cogestion et de l'autre elle dit ne pas hésiter à associer des représentants du Conseil communal à certains moments clés du processus d'élaboration des projets.

La Commission de gestion demande simplement un peu plus de continuité dans les consultations de manière à assurer une meilleure compréhension et à permettre un dialogue plus constructif. M. Burnand prend pour exemple le dossier concernant Charpentiers Nord, ce cas de figure ne devant plus se reproduire.

Il encourage le Conseil à accepter ce vœu qui ne menace pas l'autorité de la Municipalité, est dans une démarche analogue et a la même philosophie que celle qui vise la création d'une commission permanente des pétitions. Dans certains domaines pointus, il vaut la peine de consulter des Conseillers communaux un peu spécialisés, soit par leur profession ou activités extérieures, soit parce qu'ils font partie depuis longtemps de la même commission et il vaut la peine de les consulter dans la durée.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** explique que la Municipalité partage cette analyse, si ce n'est sur le fait que le vœu demande que la Commission permanente d'urbanisme soit issue exclusivement du Conseil communal. Elle estime que cette commission ne doit pas être composée uniquement d'élites du Conseil communal mais également de différents groupes de la population. Il faut faire du cas par cas pour que cette consultation puisse évoluer en fonction de la spécificité des dossiers.

La Municipalité remarque néanmoins que la consultation est de plus en plus systématique ce qui est un impératif pour éviter certains blocages à l'issue du processus.

**M. Pierre Marc BURNAND** remarque que le vœu de la Commission de gestion n'exclut pas des consultations plus larges.

**M. Jacques DUBOCHET** relève que le vœu N° 25 propose deux possibilités : consulter régulièrement le Conseil sur les choix urbanistiques stratégiques **et/ou** créer une Commission (du Conseil communal) permanente de l'urbanisme chargée de suivre périodiquement l'évolution des projets.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, le maintien de ce vœu est accepté à une forte majorité.

Tous les vœux ayant été passés en revue, le Conseil peut se déterminer sur le rapport de la Commission de gestion.

**Au vote :**

**Les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont acceptées à l'unanimité moins une abstention.**

Elles ont la teneur suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

après avoir pris connaissance et étudié :

- le rapport municipal sur la gestion 2009,
- le rapport sur la gestion 2009 de la commission mandatée,
- les rapports de chaque sous-commission à la gestion,

**décide :**

1. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion administrative de l'année 2009;
2. de remercier la Municipalité pour la bonne gestion des biens de notre commune;
3. de remercier l'ensemble des collaborateurs qui ont participé, avec les autorités, à l'entretien et au maintien de notre patrimoine ainsi qu'aux diverses tâches administratives;
4. de prier la Municipalité de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil, ainsi que ceux encore en suspens émis les années précédentes;

5. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.
---

**M. Jean-Marc PASCHE**, Président de la Commission des finances, lit les conclusions de son rapport.

La parole n'est pas demandée et le Conseil peut passer à l'examen du vœu de la Commission des finances.

Vœu N° 1            La réponse de la Municipalité est acceptée.  
                           La parole n'est pas demandée.  
                           Le vœu est accepté.

Examen des vœux en suspens au 31.12.2009

Vœu N° 1 - 2005            La réponse de la Municipalité est acceptée.  
                           La parole n'est pas demandée.  
                           Le vœu est maintenu.

Vœu N° 1 - 2007            La Commission estime qu'elle n'a pas constaté de changement réel et que le travail n'est visiblement pas terminé. Elle demande le maintien du vœu.

**M. Eric DECOSTERD** estime qu'il serait possible de réduire la taille des annonces à faire paraître dans la presse, ce qui permettrait de diminuer considérablement les coûts.

La parole n'est plus demandée.  
 Au vote, le maintien de ce vœu est accepté à une forte majorité.

Vœu N° 3 - 2007            La réponse de la Municipalité est acceptée.  
                           La parole n'est pas demandée.  
                           Le vœu est maintenu.

Vœu N° 3 - 2008            La réponse de la Municipalité est acceptée.  
                           La parole n'est pas demandée.  
                           Le vœu est maintenu.

Tous les vœux ayant été passés en revue, le Conseil peut se déterminer sur le rapport de la Commission des finances.

**Au vote :**

**Les conclusions du rapport de la Commission des finances sont acceptées à l'unanimité.**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

Après avoir pris connaissance

- des comptes 2009,
- du rapport municipal sur les finances,
- du rapport de la Commission des finances,

**décide :**

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. d'accepter les comptes 2009;</li> <li>2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2009;</li> <li>3. de prier la Municipalité de réaliser les vœux en suspens repris par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal;</li> <li>4. de prier la Municipalité de réaliser le vœu nouveau émis par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal;</li> </ol> |
|---|

5. de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.
---

Le Président propose de reporter le solde de l'ordre du jour à la séance du mois de septembre et de clore la séance après avoir terminé le point N° 16 "questions, vœux et divers". Au vote, cette proposition est acceptée à une forte majorité.

#### 16. Suite - questions, vœux et divers

**M. Vincent JQUES** demande à la Municipalité des détails concernant le refinancement envisagé de la CGN et d'expliquer sa position officielle.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** répond que le Département des infrastructures a été autorisé par le Conseil d'Etat à mettre en consultation, auprès des communes concernées et des organismes spécifiques, une modification de la loi sur les transports publics qui touche principalement le financement des lignes lacustres touristiques.

Jusqu'à présent, ces lignes étaient financées à raison de 30 % par les communes et 70 % par l'Etat de Vaud. 2 modifications sont proposées :

- un financement de ces lignes à raison de 50 % pour les communes et 50 % pour l'Etat de Vaud,
- une modification de la répartition à l'intérieur des communes elles-mêmes. Actuellement, toutes les communes participent de manière solidaire au déficit d'exploitation de ces lignes de transports touristiques. La modification prévoit que l'ensemble de ce financement serait à la charge des communes qui possèdent un ponton d'amarrage. Cela signifie, pour certaines, une augmentation de 10'000 %.

Les partenaires consultés par l'Etat ont jusqu'au 15 juillet 2010 pour faire valoir leur position. La Municipalité de Morges, en collaboration avec celle de Vevey, a pris la décision de convoquer l'ensemble des communes concernées en présence de l'UCV et de l'AdCV. Contact a également été pris avec l'Office du tourisme vaudois, la Fédération patronale vaudoise, le Syndicat des services des transports et la Direction de la CGN.

Les communes s'opposent aussi bien sur la forme que sur le fond à ce projet de modifications. Sur la forme car l'Etat de Vaud se targue de ne plus faire de reports de charges sur les communes sans avoir au moins établi une concertation avec elles dans le cadre de la plate-forme canton-communes. Sur le fond car les communes estiment que ce projet n'est pas justifié puisqu'il vise essentiellement à permettre une économie d'argent à l'Etat de Vaud pour que celui-ci puisse l'utiliser dans la rénovation de la flotte historique. Cette dernière est un patrimoine vaudois et son entretien et sa rénovation incombent à l'Etat de Vaud.

**M. Jean-Bernard THULER** demande à ce que la Municipalité finance l'achat d'un porte-vélos à placer sur les voitures de Police afin que l'on puisse plus souvent voir les vélos policiers se promener.

**Mme Catherine HODEL** demande à la Municipalité de veiller, lors des prochaines séances, à ce que le concierge ait huilé la porte de la salle.

La parole n'est plus demandée.

Pour terminer cette séance, le Président s'exprime en ces termes :

*Avant de clore ce qui sera pour moi la dernière et une des plus mémorables séances en tant que Président du Conseil communal, je souhaiterais adresser quelques remerciements, d'abord aux représentants de la Municipalité et à notre Syndique qui m'ont accompagné lors de diverses manifestations. J'ai apprécié notre collaboration et leurs conseils m'ont été précieux.*

*Merci aux membres du bureau et du bureau élargi qui n'ont pas ménagé leur peine lors des diverses journées de votations. Je souhaite souligner la bonne entente qui a régné lors de nos diverses séances. Je vous avoue que j'avais quelques craintes à ce sujet au vu des fortes personnalités qui le composent. Ces membres aux avis bien tranchés et diamétralement opposés ont rapidement compris qu'il ne servait à rien de vouloir essayer, lors de nos diverses discussions, de convaincre ou de faire passer leur idée. C'est donc avec beaucoup d'intelligence et d'humour que les vannes ont alors fusé, mais toujours dans le respect de chacun.*

*En plus de cela, je devais faire avec une nouvelle secrétaire, jeune... sans expérience... qui n'habite même pas la commune. Eh bien, force est de constater qu'elle m'a impressionné par ses connaissances et par la qualité de son travail.*

*Je terminerai mes remerciements par ceux adressés aux conseillères et conseillers communaux qui m'ont permis d'accéder à la présidence. Tous les Présidents précédents le disent, cette année passe très vite, elle est intense et intéressante, c'est vrai, mais ce qui retiendra le plus mon attention, ce sont ces petits moments magiques.*

*Je me souviendrai par exemple de cette réception au Musée Alexis-Forel, bondée de monde où, entourés d'images d'icônes de Russie, des musiciens que je ne voyais pas se sont mis à jouer de la musique traditionnelle du pays. Je me suis soudain vu transporté dans une grande plaine du Nord sibérien.*

*Ou alors lors d'une manifestation de gymnastique, le speaker a salué la présence d'un ancien gymnaste médaillé aux Jeux Olympiques. Ce vieux monsieur qui avait de la peine à tenir sur ses cannes se trouvait être mon voisin. Il m'a raconté son épopée et j'ai été fasciné par son récit et par sa passion toujours intacte pour son sport.*

*Il y a bien sûr eu aussi des moments mémorables au Conseil. Si vous avez eu la délicatesse de me ménager lors des 8 premières séances, les deux dernières ont été je l'avoue plus difficiles, avec de grands moments de solitude.*

*C'est donc un Président sur les rotules mais heureux d'avoir conduit le Conseil durant une année qui transmet maintenant le témoin et souhaite plein succès à notre nouvelle Présidente, Mme Valérie Merino de Tiedra.*

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 23h25.

Le Président

La Secrétaire

Laurent Pellegrino

Jacqueline Botteron

Annexe 1 : lettre ouverte de l'ASM adressée à la population, aux partis politiques, au Conseil communal et à la Municipalité de Morges, à propos du logement du futur.

Annexe 2 : lettre adressée au Conseil par M. Egon Loehlé concernant la création du poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" au sein de l'Administration communale.